

Page: 1/13

Date d'impression : 18.05.2024 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 09.08.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit VehiclePro Paraffine à pulvérisere RM 821 Classic
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.
- · Emploi de la substance / de la préparation Auxiliaire de séchage pour les installation de lavages auto
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Alfred Kärcher SE & Co. KG

Alfred-Kärcher-Str. 28-40 D - 71364 Winnenden Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher N.V.

Boomsesteenweg 939 BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen) Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com

Service chargé des renseignements :

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons (+32) 070 245 245

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,

d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada: 1-800-424-9300

hors USA et Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Eléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)



Page : 2/13

Date d'impression: 18.05.2024 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 09.08.2021

Nom du produit VehiclePro Paraffine à pulvérisere RM 821 Classic

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Contient (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit est exempt de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

541-02-6 decamethylcyclopentasiloxane

· vPvB:

541-02-6 decamethylcyclopentasiloxane

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable.

541-02-6 decamethylcyclopentasiloxane

Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:		
CAS: 1335202-95-3 Numéro CE: 931-216-1 Reg.nr.: 01-2119472309-33	Acides gras insaturés en C18, produits deréaction avec la triéthanolamine, sulfate dedi-Me quaternisé Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 28 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 28 %	1-5%
CAS: 541-02-6 EINECS: 208-764-9 Reg.nr.: 01-2119511367-43-0000	decamethylcyclopentasiloxane Substance vPvB non classée. Substance PBT non classée. Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien (II).	≥1-≤5%
CAS: 5131-66-8 EINECS: 225-878-4 Numéro index: 603-052-00-8 Reg.nr.: 01-2119475527-28-XXXX	éther monobutylique du propylène-glycol Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-5%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	2-propanol The Flam. Liq. 2, H225; The Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1-5%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 Numéro index: 601-096-00-2 Reg.nr.: 01-2119529223-47	(R)-p-mentha-1,8-diène Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥0,25-<1°



Page : 3/13

Date d'impression : 18.05.2024 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 09.08.2021

Nom du produit VehiclePro Paraffine à pulvérisere RM 821 Classic

CAS: 68424-85-1 EINECS: 270-325-2 Reg.nr.: 01-2119965180-41	Chlorure de N-alkyl-N, N-diméthyl-N-benzylammonium ♦ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ♦ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); ♦ Acute Tox. 4, H302	(suite de la page 2) ≥0,1-<0,25%
SVHC		
541-02-6 decamethylcyclopentasiloxane		
Règlement (CE) No 648/2004	relatif aux détergents / Étiquetage du contenu	
agents de surface cationiques		<5%
parfums (LIMONENE, alpha-Hexy	lcinnamaldehyde)	
· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · après contact avec la peau : Rincer à l'eau chaude
- · après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
- Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres indications Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un vêtement personnel de protection

(suite page 4)



Page : 4/13

Date d'impression : 18.05.2024 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 09.08.2021

Nom du produit VehiclePro Paraffine à pulvérisere RM 821 Classic

(suite de la page 3)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun : Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Protéger contre le gel.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :				
67-63-0 2-propanol				
	VL Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm			
· DNEL	· DNEL			
67-63-0 2-propan	67-63-0 2-propanol			
Oral	DNEL	26 mg/kg×d (consommateur)		
Dermique	Dermique DNEL 888 mg/kg×d (employé)			
		319 mg/kg×d (consommateur)		
Inhalatoire	DNEL	500 mg/m3 (employé)		

(suite page 5)



Page : 5/13

Date d'impression : 18.05.2024 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 09.08.2021

Nom du produit VehiclePro Paraffine à pulvérisere RM 821 Classic

		(suite de la page
		89 mg/m3 (consommateur)
68424-85-1 Chlo	-	N, N-diméthyl-N-benzylammonium
Dermique	DNEL	5,7 mg/kg×d (employé)
Inhalatoire	DNEL	3,96 mg/m3 (employé)
		1,64 mg/m3 (consommateur)
Effet d'irritation de la peau DNEL 3,4 mg/cm2 (consommateur)		3,4 mg/cm2 (consommateur)
PNEC		
541-02-6 decam	ethylcyclopenta	siloxane
PNEC	10 mg/l (STP) (A	Assessment factor: 100)
PNEC sediment	11 mg/kg (fresh	water) (Assessment factor: 10)
	1,1 mg/kg (marii	ne water) (Assessment factor: 100)
PNEC soil	2,54 mg/kg (Ass	essment factor: 50)
PNEC aqua	0,0012 mg/l (fre	shwater) (Assessment factor: 10)
	0,00012 mg/l (m	arine water) (Assessment factor: 100)
67-63-0 2-propa	nol	
PNEC	140,9 mg/l (freshwater)	
	140,9 mg/l (mar	ine water)
	140,9 mg/l (STP)	
	2251 mg/l (STP)	
PNEC sediment	552 mg/kg (fresl	nwater)
	552 mg/kg (mar	ine water)
PNEC soil	28 mg/kg (soil)	
5989-27-5 (R)-p-	-mentha-1,8-dièı	18
PNEC	1,8 mg/l (STP) (Assessment factor: 10)	
PNEC sediment	nent 3,85 mg/kg (freshwater) (sediment dw)	
	0,385 mg/kg (ma	arine water) (sediment dw)
PNEC soil	0,763 mg/kg (soil dw)	
PNEC aqua	0,014 mg/l (freshwater) (Assessment factor: 10)	
	0,0014 mg/l (marine water) (Assessment factor: 100)	
68424-85-1 Chlorure de N-alkyl-N, N-diméthyl-N-benzylammonium		
PNEC	0,001 mg/l (fresl	nwater)
	0,001 mg/l (marine water)	
	0,4 mg/l (STP)	
PNEC sediment	12,27 mg/kg (fre	eshwater)
	13,09 mg/kg (ma	arine water)
PNEC soil	7 mg/kg (soil)	

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

(suite page 6)



Page : 6/13

Date d'impression : 18.05.2024 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 09.08.2021

Nom du produit VehiclePro Paraffine à pulvérisere RM 821 Classic

(suite de la page 5)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Protection respiratoire : Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- · Protection des mains :
- * gants résistants aux produits chimiques (EN 374)

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- · Matériau des gants Non nécessaire.
- Temps de pénétration du matériau des gants Non nécessaire.
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
- * caoutchouc de butyle 0,7 mm, 480 min
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:
- * caoutchouc nitrile 0,4 mm, 30 min
- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physiqueCouleur :Odeur :frais

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· Point de fusion : 0 °C

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition 100 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure:
 supérieure:
 Point d'éclair
 Température d'inflammation:
 Température de décomposition:
 Non déterminé.
 non applicable pas applicable
 Non déterminé.

pH à 20 °C 4 valeur du pH 1 %: 6-8

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé.

· dynamique à 20 °C: 3 mPas

· Solubilité

· l'eau : entièrement miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. · Pression de vapeur : Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,994 g/cm³
 Densité relative. Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.
 Densité de vapeur relative Non déterminé.

(suite page 7)



Page: 7/13

Date d'impression : 18.05.2024 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 09.08.2021

Nom du produit VehiclePro Paraffine à pulvérisere RM 821 Classic

	(suite de la page
· Caractéristiques des particules	Non applicable.
9.2 Autres informations	
Aspect:	
· Forme :	liquide
Indications importantes pour la protection de la	•
santé et de l'environnement ainsi que pour la	
sécurité.	
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Teneur en solvants :	25 p. 1 2 2 1 p. 1 2
Teneur en substances solides :	5,1 %
· Modification d'état	,
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	n f and
· Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs · Liquides pyrophoriques	néant néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz	nounc
inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité correspond à 10.3
- 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)



Page : 8/13

Date d'impression : 18.05.2024 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 09.08.2021

Nom du produit VehiclePro Paraffine à pulvérisere RM 821 Classic

(suite de la page 7)

- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiquë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	1 7		
· Valeurs LD	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
541-02-6 d	541-02-6 decamethylcyclopentasiloxane		
Dermique	LD50	>15000 mg/kg (Rat)	
Inhalatoire	DL50	>5000 mg/kg (Rat)	
5131-66-8	5131-66-8 éther monobutylique du propylène-glycol		
Oral	LD50	3300 mg/kg (Rat)	
67-63-0 2-p	67-63-0 2-propanol		
Oral	LD50	5840 mg/kg (Rat) (OECD 401)	
Dermique	LD50	13900 mg/kg (can) (OECD 402)	
68424-85-1	68424-85-1 Chlorure de N-alkyl-N, N-diméthyl-N-benzylammonium		
Oral	LD50	344 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	3340 mg/kg (can)	

- · de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriét	Propriétés perturbant le système endocrinien		
541-02-6	decamethylcyclopentasiloxane	Liste II	
540-97-6	Dodecamethylcyclohexasiloxane	Liste II	
118-58-1	salicylate de benzyle	Liste II	
556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane	Liste II; III	

— в

(suite page 9)



Page: 9/13

Date d'impression : 18.05.2024 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 09.08.2021

Nom du produit VehiclePro Paraffine à pulvérisere RM 821 Classic

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aq	Toxicité aquatique :	
5131-66-8 éther monobutylique du propylène-glycol		
LC50/96 h 560-1000 mg/l (fish)		
67-63-0 2-pr	opanol	
LC50/96 h	9640 mg/l (Pimephales promelas)	
EC50/48 h	13299 mg/l (Daphnia magna)	
EC50/72 h	>1000 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	
EC10/18 h	>1000 mg/l (Pseudomonas putida) (DIN 38412)	
5989-27-5 (R	y)-p-mentha-1,8-diène	
LC50/96 h	0,72 mg/l (Pimephales promelas)	
EC50/48 h	0,307 mg/l (Daphnia magna)	
	0,25 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	
EC50/72 h	0,32 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	
EC10/72 h	0,174 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	
EC10/21 d	0,153 mg/l (Daphnia magna)	
EC10/8 d	0,37-0,67 mg/l (Pimephales promelas)	
EC50/3h	209 mg/l (boues activées) (OECD 209)	
68424-85-1	Chlorure de N-alkyl-N, N-diméthyl-N-benzylammonium	
LC50/96 h	0,28 mg/l (Pimephales promelas) (US-EPA)	
	0,515 mg/l (Lepomis macrochirus)	
IC50/72 h	0,03 mg/l (Algae)	
EC50/48 h	0,016 mg/l (Daphnia magna)	
EC50/30 min	11 mg/l (boues activées) (OECD 209)	
ErC50/96h	0,049 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	
NOEC	0,032 mg/l (Pimephales promelas)	
	0,0042 mg/l (Daphnia magna)	
	0,456 mg/l (Lepomis macrochirus)	

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Degré d'élii 1335202-95-	mination : 3 Acides gras insaturés en C18, produits deréaction avec la triéthanolamine, sulfate dedi-Me quaternisé
OECD 301B	- >60 % (28 d)
541-02-6 ded	amethylcyclopentasiloxane
OECD 310	0,14 % (28 d)
5131-66-8 ét OECD 301E	her monobutylique du propylène-glycol 90 % (28 d)
	(authorized 10

(suite page 10)



Page : 10/13

Date d'impression : 18.05.2024 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 09.08.2021

Nom du produit VehiclePro Paraffine à pulvérisere RM 821 Classic

(suite de la page 9)

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

OECD 301B | 71,4 % (28 d)

68424-85-1 Chlorure de N-alkyl-N, N-diméthyl-N-benzylammonium

OECD 301D 63 % (28 d)

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT:

541-02-6 decamethylcyclopentasiloxane

vPvB:

541-02-6 decamethylcyclopentasiloxane

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques :
- · Valeur DCO: 219000 mg/l
- · Indications générales :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Nocif pour les organismes aquatiques.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

(suite page 11)



Page : 11/13

Date d'impression : 18.05.2024 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 09.08.2021

Nom du produit VehiclePro Paraffine à pulvérisere RM 821 Classic

(suite de la page 10)

- · Emballages non nettoyés :
- Recommandation:

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement
- Polluant marin:
- 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 70
- Prescriptions nationales:
- Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

(suite page 12)



Page: 12/13

Date d'impression: 18.05.2024 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 09.08.2021

Nom du produit VehiclePro Paraffine à pulvérisere RM 821 Classic

(suite de la page 11)

- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

541-02-6 decamethylcyclopentasiloxane

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Contact:

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com

· Numéro de la version précédente: 6

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent. Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

(suite page 13)



Page: 13/13

Date d'impression: 18.05.2024 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 09.08.2021

Nom du produit VehiclePro Paraffine à pulvérisere RM 821 Classic

(suite de la page 12)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

0.011-776.0

RM 821/11

2.051